



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST
ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com



Prérequis

- Soit être titulaire de notre qualification de « Formateur Incendie des EPI » ;
- Soit avoir une qualification / une expérience significative de Formateur Incendie ;
- Soit être SSIAP 2.

Public cible

Formateurs d'établissements publics et privés ou intervenants extérieurs souhaitant animer des actions de formation en Sécurité Incendie pour les EPI.

Nombre de participants

12 personnes maximum conseillé.

Durée

2 jours consécutifs (14 heures)

Références réglementaires

Articles R4227-1 à 41 et R4227-55 à 57 du Code du Travail. ERP : Arrêté du 25 juin 1980 et règles APSAD R4 et R6.

Programme de formation

Maintien et Actualisation des Compétences de Formateur Incendie des Équippers de Première Intervention - EPI

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'animer toutes les formations de base à la lutte contre les incendies, les formations de manipulation extincteurs, les Équippers de Première Intervention (EPI), ainsi que les exercices d'évacuation.

OBJECTIFS :

- Être capable de mettre en place et organiser des sessions de formations ainsi que la mise en place d'exercices d'évacuation ;
- Être capable d'animer des sessions de formations, dédiées à la prévention du risque incendie (manipulation extincteurs / Équipier de Première Intervention / Acteur de l'évacuation) ;
- Être capable de connaître la réglementation en vigueur et son actualité ;
- Être capable de connaître l'organisation générale de la sécurité incendie.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Mises en situation pédagogiques ;
- Étude de cas.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à notre « Espace Formateur » en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formative et continue pendant la formation.

CONTENUS INDICATIFS :

- Approche réglementaire et actualité des formations en première intervention et exercices d'évacuation avec rédaction des rapports ;
- Échanges de pratiques d'animation autour des séquences pédagogiques de l'EPI (Centrés sur les techniques, les outils et les supports pédagogiques) ;
- Rappels sur les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) ;
- Rappels sur la tenue des Registres de Sécurité ;
- Rappels sur l'élaboration des Permis de Feu.

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Docteurs es Sciences (Fluides, Thermiques et Combustion) ;
- Expert scientifique DGSCGC et Officier de Sapeurs-Pompiers / Expert en Sciences de l'Incendie.

OBTENTION FINALE :

- Attestation de fin de formation (Conforme à l'Art. L6353-1 du CT) ;
- **Diplôme de « Formateur Incendie des Équippers de Première Intervention – EPI »** conforme au Décret du 30 juin 2015.